

DECISION N° 20221122 P 139
DU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20200630_D_108 du Conseil Communautaire du 30 juin 2020 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance

Objet : Signature d'une convention avec « Plein Temps Vacances & Loisirs » relative à l'organisation de deux séjours hiver pour deux groupes de 32 jeunes du territoire âgés de 12 à 17 ans.

Le Président,

N° 20221122_P_139

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

Plein Temps Vacances & Loisirs
Représentée par Mme Coquil
Le relai de l'Oisans, route du désert
38350 L'ALPE DU GRAND SERRE

Pour l'organisation de deux séjours hiver de 32 jeunes du territoire âgés de 12 à 17 ans.

Dates : Séjour 1 : Du 6 au 10 février 2023
 Séjour 2 : Du 13 au 17 février 2023

Participants : 64 jeunes maximums âgés de 12-17 ans

Lieu : L'ALPE DU GRAND SERRE (38350)

Montant : 10434€ TTC par séjour
 Soit un montant maximal total de 20868€ TTC

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
 Ou sous-préfecture
 Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 22 Novembre 2022

Le Président,

Frédéric GIRODE

